

Îles-de-la-Madeleine une expérience qui, je l'espère, pourra concrétiser ce que nous avons dit dans ce domaine-là.

Monsieur le Président, on se souviendra sans doute que le 8 juin dernier le ministre de l'Expansion économique régionale annonçait aux Îles-de-la-Madeleine un plan de relance économique d'un minimum de 15 millions de dollars. Il est évident que cette relance économique devra se faire en collaboration avec tous les ministères fédéraux en cause aux Îles-de-la-Madeleine. Je crois que nous avons présentement la possibilité de faire une expérience pilote pour convaincre et démontrer à tous les autres ministères au gouvernement fédéral comment le ministère de l'Expansion économique régionale dans des endroits où il existe des taux de chômage inimaginables et inacceptables, comment par le biais de ce ministère nous pourrions coordonner le travail de tous les divers agents économiques au niveau fédéral.

Nous avons le MEER aux Îles-de-la-Madeleine et nous aurons la collaboration de quatre ministères directement impliqués, savoir, le ministère des Pêches et Océans qui représente environ 60 p. 100 du gagne-pain de cette population; nous aurons également le ministère des Transports qui est directement impliqué dans le domaine du transport aérien et maritime qui est la seule raison d'être et la seule possibilité pour cette population de sortir des Îles; également le ministère de l'Agriculture qui nous permettra de voir dans cette partie du continent quelles sont les possibilités pour tenter d'obtenir l'autosuffisance dans certaines cultures, et finalement le ministère de l'environnement qui devra voir à la coordination de ces divers ministères pour ne pas nuire au sous-sol marin et à l'harmonie qui devrait exister.

Nous avons donc, monsieur le Président, cinq ministères directement impliqués, lesquels devront travailler ensemble au développement économique harmonieux aux Îles-de-la-Madeleine. De plus je crois que par la réception que nous avons eue, par les diverses remarques que nous avons pu recueillir sur les Îles-de-la-Madeleine à la suite de l'annonce faite par le ministre, que ces gens sont vraiment décidés à prouver au gouvernement fédéral que nous pouvons travailler en collaboration, et que tous les ministères, lorsqu'il s'agit de développement économique, peuvent facilement coordonner leurs efforts et en arriver à diminuer ce taux de chômage qui existe dans une région du Québec où, comme je l'ai mentionné tantôt, nous avons à certaines périodes de l'année des taux de chômage inacceptables.

Alors, monsieur le président, je suis sûr que notre collègue de Central Nova, lorsqu'il pourra voir dans trois ou quatre ans les résultats obtenus à la suite de cette tentative et de cette expérience pilote que nous faisons sur une partie de terre qu'il connaît très bien, qui n'est pas située nécessairement très loin de sa circonscription, il pourra voir justement que nous avons fait des efforts énormes et que nous avons réussi à coordonner les activités des divers ministères au niveau fédéral pour faire du développement économique.

Ceci m'amène également, monsieur le Président, à déborder sur ce programme de la LSDR par rapport à d'autres ententes à l'intérieur du ministère de l'Expansion économique régionale. J'ai louangé tantôt les bénéfices de telles ententes, mais je crois également que le ministère de l'Expansion économique régionale devrait s'orienter dans certaines régions, comme il l'a déjà fait auparavant, vers des ententes globales. Encore une fois, le

### *Développement régional—Loi*

ministre de l'Expansion économique régionale a proposé au gouvernement du Québec une entente globale sur le développement de l'Est du Québec. Je crois qu'il nous faut aller au-delà de l'expérience que nous avons vécue de 1968 à 1976 dans ce domaine-là où nous avons réussi à établir et à mettre en place des structures administratives, des infrastructures routières, maritimes, déborder ce système et aller encore un peu plus loin vers l'avancement du développement économique.

• (1440)

Il est évident que si le gouvernement du Québec décide—et j'espère qu'il prendra très au sérieux cette suggestion—d'accepter une telle entente, nous pourrions réellement, dans l'Est du Québec, faire du développement économique et amener le niveau de vie dans cette partie du Québec et du Canada à un niveau égal à celui que nous retrouvons à la grandeur du pays. Il est absolument impossible de penser que nous pourrions élever le niveau de vie d'une région aux prises avec des problèmes énormes de chômage et où la majorité des emplois sont saisonniers; il est impossible de penser que nous pourrions uniquement par des mesures qui sont bonnes mais trop souvent servent de palliatifs à des problèmes chroniques, il est impossible de penser qu'avec ces mesures nous réussirions à atteindre un niveau de vie réellement convenable.

Voilà pourquoi, monsieur le Président, les appuis que nous recevons et que le ministre reçoit dans cette partie du Québec sont énormes et, encore une fois, j'espère que le gouvernement de la province de Québec ne sera pas insensible au désir de la population de conclure une entente semblable. Et encore une fois, pour revenir à ce projet de loi, comme je le disais tantôt, les industriels que nous retrouvons dans cette région et qui sont aux prises avec d'énormes difficultés voient l'adoption d'un tel projet de loi d'un bon œil.

Lorsqu'on voit qu'à cette période de l'année les gens prennent conscience du développement économique, il ne faudrait pas les pénaliser en raccourcissant ou en acceptant un projet de loi qui ne pourrait pas accorder une période d'au moins cinq ans. Je parle d'une période de cinq ans. J'entendais ce matin d'autres collègues suggérer de raccourcir ce délai. Je n'ai pas besoin de dire, monsieur le Président, que je suis tout à fait d'accord sur une période de cinq ans, parce que, comme je le mentionnais tantôt, l'éloignement des grands centres est justement une cause justifiant qu'on maintienne cette période de cinq ans. Étant donné tous les délais administratifs que ces industriels doivent surmonter pour réussir à obtenir un projet, cette période de cinq ans n'est pas trop longue. Lorsqu'on regarde la date de demande d'une subvention et la date de l'acceptation, et qu'on constate qu'il s'écoule de 18 mois à deux ans avant d'obtenir une subvention, je ne crois pas qu'une période de cinq ans soit trop longue. C'est justement pour cela qu'il faut tenir compte de ce projet de loi dans cette période de temps.

Il est évident que les industriels qui vivent auprès des centres de décision peuvent penser qu'une période de cinq ans est trop longue. Mais lorsqu'il faut vivre dans des régions éloignées, il faut nécessairement garder à l'esprit les distances et les problèmes que doivent surmonter ces gens, et, les subventions de ce genre ne vivent-elles pas exactement à venir en aide à ces gens qui sont éloignés? Je crois que cela a été créé dans ce sens-là, et voilà pourquoi nous voulons garder ces subventions et avoir une période de cinq ans.